

Arrêté du 14 Rabie Ethani 1428 correspondant au 2 mai 2007 fixant la liste nominative des membres de la commission *ad hoc* chargée de se prononcer sur les projets présentés par les demandeurs d'acquisition ou de concession de terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques.

Par arrêté du 14 Rabie Ethani 1428 correspondant au 2 mai 2007, et en application des dispositions de l'article 28 du décret exécutif n° 07-23 du 9 Moharram 1428 correspondant au 28 janvier 2007 fixant les modalités de rétrocession ou de concession des terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, la liste nominative des membres de la commission *ad hoc* chargée de se prononcer sur les projets présentés par les demandeurs d'acquisition ou de concession de terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques est fixée comme suit :

- Nacer Ouardi, représentant du ministre chargé du tourisme, président ;
- Mohamed Mokran, représentant du ministre des finances ;
- Abdelkhalek Chorfa, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Kheireddine Medjoubi, représentant du ministre des participations et de la promotion des investissements ;
- Abdalkader Merzouk, représentant du ministre de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Taher Chaânan, représentant du ministre des travaux publics ;
- Samira Nateche, représentante du ministre chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- Abdelmadjid Baghdadli, directeur général de l'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) ;
- Rachid Cheloufi, directeur général de l'agence nationale le développement du tourisme (ANDT).

Arrêté du 4 Joumada El Oula 1428 correspondant au 20 mai 2007 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyage.

Par arrêté du 4 Joumada El Oula 1428 correspondant au 20 mai 2007 et en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 2000-47 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages, sont désignés membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages, Mmes et MM. :

- Ahmed Bouchedjira, directeur chargé des agences de tourisme et de voyage au ministère chargé du tourisme, président ;
- Mahdia Djelliout, directrice chargée des affaires juridiques au ministère chargé du tourisme ;
- Nacer-Eddine Boukechoura, représentant du ministre chargé des transports ;
- Ahcen Zenta, représentant du ministre chargé du commerce ;
- Nadir Achour, représentant du ministre chargé des collectivités locales (Direction générale de la sûreté nationale) ;
- Dahbia Moumène, représentante du directeur général de l'office national du tourisme ;
- Laouari Benali et Hassan Kedache, représentants de la fédération nationale des agences de tourisme et de voyages.